



 Adresse : 6180, rue Jarry Est

Travaux sur le système de ventilation et le réseau d'urgence

Nous réaliserons des travaux pour améliorer la performance de nos systèmes et moderniser nos équipements.



Travaux prévus

- 1 Les grilles d'alimentation d'air dans les corridors seront remplacées.
- 2 L'unité de ventilation sur le toit sera remplacée. Une nouvelle structure sera construite pour l'accueillir.
- 3 La génératrice dans la salle électrique au rez-de-chaussée sera remplacée.



Calendrier

De la mi-mai 2022
à la mi-février 2023



Horaire

Du lundi au vendredi,
de 8 h à 17 h



Entrepreneur

Construction Melma inc.



Impliquez-vous

Ce que vous **devez faire**

1. Respectez les périmètres de sécurité délimités par l'entrepreneur.
2. Tenez-vous loin du chantier et des équipements pour prévenir les accidents.
3. Pour installer la structure portante et l'unité de ventilation sur le toit, une grue sera installée dans l'aire d'entrée du stationnement. Surveillez les avis dans l'immeuble et sur votre pare-brise et respectez-les pour éviter que votre véhicule se trouve trop près de la grue.



inconvénients pendant les travaux

- Bruit par moment
- Présence d'équipements et de machinerie (grue et autres)
- Présence des ouvriers autour de l'immeuble, sur le toit et dans l'immeuble pour se rendre dans les locaux techniques et la salle électrique
- Coupures d'électricité à certains moments (1 ou 2 fois)
- Arrêts du système de ventilation pendant certaines semaines

Surveillez les avis dans votre immeuble concernant les coupures d'électricité et les arrêts du système de ventilation.

pourquoi des travaux

Ces travaux sont nécessaires parce que les équipements sont désuets.

Les nouveaux équipements amélioreront l'apport d'air neuf et l'évacuation de l'air vicié. Le taux d'humidité dans les logements sera mieux contrôlé. La condensation sera réduite, tout comme le risque d'apparition de traces de moisissures dans vos logements. Une meilleure gestion du taux d'humidité et une amélioration du changement d'air dans l'immeuble favoriseront un environnement sain. Ce nouveau système de ventilation fonctionnera 24 h/24.

Nous sommes très sensibles à la situation actuelle occasionnée par la COVID-19. Nous prenons toutes les précautions pour assurer votre santé et votre sécurité. Le contremaître de l'entrepreneur a l'obligation de faire respecter les consignes en vigueur auprès de ses ouvriers.

Investissements : Plus de 720 000 \$

Merci pour votre patience et votre collaboration !

Des questions concernant le chantier ?

CHIRAZE BORGHI

Agente de liaison | 514 872-9224 | chiraze.borgi@omhm.qc.ca

Travaux réalisés par :



Office municipal
d'habitation
de Montréal

Travaux financés par :



Communauté métropolitaine
de Montréal



SCHL CMHC

Société
d'habitation
Québec 